



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BONDY**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 AVRIL 2026**

**RAPPORT N°16.04.26-04**

**DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS ELUS ET DESIGNES DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Suite à la délibération n°16.04.26-04 du conseil d'administration du 16 avril 2026 relative à la création de la commission permanente du CCAS, il convient désormais de procéder à la désignation des membres élus et désignés conformément aux dispositions prévues par les statuts du CCAS.

La commission permanente est chargée des attributions des aides facultatives et des aides EAU PUBLIQUE.

Le Président ou la Vice –présidente, par délégation, participe de droit à la commission

Il convient de désigner les administrateurs Elus et Désignés, dans le cadre de leur participation à la commission permanente.

Il est donc demandé au Conseil d'administration

**DE PRENDRE ACTE** que lors de sa séance du 4 avril 2026, le Conseil municipal a procédé à la désignation des nouveaux représentants élus qui siègeront au Conseil d'administration du CCAS.

**DE PRENDRE ACTE** qu'en application de l'article 11 du Décret n° 95.562 du 6 Mai 1995, les représentants des associations ont été nommés par le Maire.

**DE DESIGNER** les 4 administrateurs élus titulaires ou suppléants et les 4 administrateurs désignés titulaires ou suppléants au sein Conseil d'administration.

**D'AUTORISER** le Président de la Commission à signer toutes pièces se rapportant à ce dispositif.

POUR AVIS CONFORME  
LE PRESIDENT DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE